

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2007

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 JUIN 2007

Le procès-verbal de la séance du 07 juin 2007 est adopté par 29 voix pour (ID Commune [27], En Avant Pour Houilles [2]) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles [5]).

II- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Après les interventions de Messieurs Bardin, Goze et Cadiou, Monsieur le Maire passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

III- QUESTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RESSOURCES HUMAINES

1 – Révision du tableau des effectifs (Rapporteur Mme Anne Meunier)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet :

GRADES	ANCIEN EFFECTIF	EFFECTIF PROPOSE	DATE D'EFFET
- Contrôleur de travaux	2	3	09/07/2007

FINANCES

2 – Mise en place du chèque emploi-service universel (CESU) pour le paiement de certains services offerts par la ville de Houilles à la population (Rapporteur M. Michel Mossant)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Bardin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents visant à l'affiliation de la commune au centre de remboursement du chèque emploi-service universel.

3 – Ville – Exercice 2007 – Décision modificative n° 1 (Rapporteur M. Michel Mossant)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Bardin, le Conseil Municipal décide, par **29 voix pour** (ID Commune [27], En Avant Pour Houilles [2]) et **5 voix contre** (Agir Pour Houilles), d'ouvrir pour la Ville par Décision Modificative n° 1 les crédits suivants :

INVESTISSEMENT

Egal en Recettes et Dépenses 4 891 770,00 €
TOTAL SECTION 0,00 €

FONCTIONNEMENT

Egal en Recettes et Dépenses 120 800,00 €
TOTAL SECTION 0,00 €

TOTAL GENERAL 0,00 €

BATIMENT

4 – Travaux de ravalement des bâtiments communaux – Procédure adaptée – Signature des marchés (Rapporteur M. François Heurtel)

Après interventions de Monsieur le Maire de Messieurs Duclos et Cadiou, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants :

- lot n° 1 : Ecole Velter, la société SOCAPE - 19, avenue Albert Einstein ZI le Coudray 93591 Le Blanc Mesnil cedex pour un montant de 6 701,25 € H.T.
- lot n° 2 : Logements Robespierre, la société FIR DEVELOPPEMENT SAS – 3 R.D. 307 – B.P. 14 78121 Crespieres pour un montant de 20 222,60 € H.T.
- lot n° 3 – Cuisine centrale, la société FIR DEVELOPPEMENT SAS – 3 R.D. 307 – B.P. 14 78121 Crespieres pour un montant de 24 406,40 € H.T.
- lot n° 4 – Ecole Francis Julliand, la société FIR DEVELOPPEMENT SAS – 3 R.D. 307 – B.P. 14 78121 Crespieres pour un montant de 35 077,50 € H.T.
- lot n° 5 – Crèche Charles de Gaulle, la société FIR DEVELOPPEMENT SAS – 3 R.D. 307 – B.P. 14 78121 Crespieres pour un montant de 17 707,80 € H.T.
- lot n° 6 – Gymnase Jean Bouin, la société FIR DEVELOPPEMENT SAS – 3 R.D. 307 – B.P. 14 78121 Crespieres pour un montant de 36 789,70 € H.T.

5 – Demande d’avenant au contrat départemental (Rapporteur M. François Heurtel)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Goze et Bardin, le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général des Yvelines un avenant au contrat départemental du 23 janvier 2004 et à signer cet avenant en vue d’obtenir une modification du programme qui a évolué en fonction des travaux déjà entrepris.

6 – Demande d’autorisation d’urbanisme pour le ravalement de l’école maternelle Francis Julliard (Rapporteur M. François Heurtel)

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la Commune, les demandes d’autorisations d’urbanisme liées au ravalement de l’école maternelle Francis Julliard.

VOIRIE

7 – Entretien du réseau d’assainissement – Signature du marché sur Appel d’Offres (Rapporteur M. Christian Le Chaponnier)

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Maire à signer le marché d’entretien du réseau d’assainissement, qui comprend des travaux de curages mécaniques d’égouts visitables, des chambres de dessablement et de bacs à graisse, de descente d’eaux pluviales, des ouvrages annexes, avaloirs et bacs de décantation sur le territoire de la commune, avec la Société EAV – ZI du Petit Parc – 78920 Ecquevilly pour un montant de 73 640 € H.T. concernant l’entretien périodique pour un montant minimum de 48 000 € TTC et un montant maximum de 192 000 € TTC concernant les interventions à la demande.

8 – Travaux de voirie 2006 – Avenant n° 1 au marché passé selon une procédure d’appel d’offres ouvert avec la société EUROVIA (Rapporteur M. le Maire)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Goze, le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1 au marché passé avec la Société EUROVIA lors du Conseil Municipal du 16 septembre 2005 afin de préciser, à la demande de la Trésorerie Principale, la fermeture d’EUROVIA durant les fêtes de fin d’année de façon à suspendre les délais d’exécution du marché, celui-ci étant préalablement prévu du 24 octobre 2005 au 24 janvier 2006.

IV- POINT SUR LES DOSSIERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BOUCLE DE LA SEINE (CCBS)

A/ Le programme local de l’habitat

La CCBS s’est engagée dans l’élaboration d’un P.L.H. en mandatant l’agence spécialisée « ESPACITE » pour l’accompagner dans cette démarche ; ce cabinet élabore actuellement un diagnostic qui sera suivi d’ateliers permettant d’affiner certaines problématiques particulières de l’habitat.

1. Le Diagnostic

Il se déroule en plusieurs phases :

- d’abord caractériser la situation du secteur de l’habitat dans la CCBS,
- ensuite dégager des axes de réflexion,
- enfin mettre en évidence les atouts et les faiblesses du territoire et dégager les potentialités de développement .

Le territoire dispose d’atouts :

- une situation géographique intéressante (proximité des centres d’affaires) ,
- une certaine mixité du territoire malgré une apparente spécialisation des communes qui permet un parcours résidentiel (évolution au cours de la vie) des habitants à l’échelle de la C.C.B.S,
- une volonté partagée d’un développement maîtrisé et équilibré du territoire notamment avec l’enjeu de la plaine de Montesson,
- un nombre important d’équipements,
- une offre de logements relativement adaptée.

Il existe cependant des difficultés dans certains secteurs de l’habitat :

- une desserte insuffisante en transports en commun et en infrastructures routières notamment avec l’arrivée de nouveaux habitants dans certains secteurs, non prévus au départ,
- un solde migratoire négatif du fait du départ d’une population de moins de 25 ans, malgré un solde naturel positif,
- des disponibilités foncières inégales au sein de la C.C.B.S.
- un parc de logement caractérisé par quelques insuffisances et notamment une forte tension sur les logements à prix modérés.

Les opportunités ouvertes par le PLH :

- l’existence d’une Z.A.D. intercommunale permettant d’anticiper la maîtrise des réserves foncières du territoire,
- l’utilisation du CDOR (dispositif initié par le Département du 78), aide qui peut amener des ressources non négligeables,
- la possibilité de transformer certains logements dégradés en logements conventionnés pour l’accueil de publics spécifiques.

Ceci afin d'anticiper les risques de développement qui sont les suivants :

- poursuite d'un déficit migratoire engendré à la fois par le départ des jeunes et par le déficit d'attractivité résidentielle due aux difficultés de déplacement ;
- un segment de l'offre de logements pouvant engendrer des risques sociaux avec une distorsion entre l'offre et la demande ;
- dégradation d'une partie du parc privé ancien du fait notamment de l'importance des travaux à réaliser sur le parc privé dégradé.

2. Les ateliers de travail

- Atelier « publics spécifiques » : pour débattre des questions liées aux besoins, à l'accueil et potentialité des publics tels que handicapés, jeunes, situations de vieillissement...
- Atelier sur la maîtrise foncière et potentialité de développement urbain,
- Atelier sur le parc privé dégradé (en collaboration avec le PACT ARIM 78),
- Atelier sur les procédures d'aménagement à mobiliser.

B/ Le plan local de déplacement

La CCBS s'est engagée dans l'élaboration d'un P.L.D. en mandatant l'agence spécialisée : « ITEM » pour l'accompagner dans cette démarche ; ce cabinet élabore actuellement un diagnostic portant sur l'offre et la demande en matière de déplacements, puis des actions seront proposées aux acteurs locaux autour du réseau viaire, du stationnement, du transport de marchandises, des modes doux, du transport collectif, pour terminer par l'approbation du P.L.D. après enquête publique.

Le P.L.D. s'inscrit dans le cadre d'une vaste concertation (deux ateliers, entre autres, se sont déjà réunis le 23 avril et le 23 mai en mairie de Houilles, en tenant compte des objectifs du Livre Blanc).

1. Le réseau viaire

La CCBS est enclavée, ce qui entraîne aux heures de pointe une forte charge des 5 ponts qui la structurent. Cette situation risque de s'aggraver à la fin de l'année avec l'arrivée du tramway au pont de Bezons, en sus des travaux d'assainissement ainsi que la reconfiguration d'un parc de loisir et des travaux d'encorbellement du pont pour assurer la circulation douce (modes doux et piétons).

Cet enclavement entraîne un effet positif au niveau de la circulation en heures creuses et en soirée.

Le réseau est peu lisible.

2. Les transports en commun

Le réseau s'ordonne autour du RER A et du Transilien proches de la saturation et l'augmentation du service semble délicate : Dès lors, c'est plus sur **la capacité d'accueil des RER et des Transilien** qu'il faut avoir un impact afin de favoriser un report modal vers ce type de transport.

3. Le stationnement

Le stationnement est réglementé sur les 7 communes, ce qui montre la volonté des élus d'utiliser cet outil dans la gestion des problèmes de mobilité, ce d'autant qu'une politique de surveillance de stationnement existe également sur tout le territoire.

Mais ces politiques locales doivent répondre à une problématique souvent du **ressort intercommunal** ; dès lors, les effets de bords sont visibles notamment au niveau des gares intercommunales comme Chatou-Croissy ou Houilles.

4. Les modes doux

La CCBS voit une pratique naturelle élevée du Vélo. 10 % du réseau viaire dispose de pistes ou de bandes cyclables et l'ensemble des gares dispose d'un nombre d'emplacements vélos important.

45 km de réseau existent ; cependant, ces aménagements sont réalisés au coup par coup et seule la ville de Houilles dispose d'un véritable réseau limité aux frontières de la commune.

5. Transports et livraisons des marchandises

Le fait que le réseau viaire de la CCBS ne soit pas constitué d'axes structurants à l'échelle de la Région, **permet d'avoir un trafic de transit contenu** ; mais l'absence des schémas d'itinéraires poids lourds à l'échelle de la CCBS conduit certains véhicules à emprunter des voies non adaptées à leur gabarit.

Le nombre d'aires de livraisons est important.

Globalement, les communes n'ont pas pris d'arrêt spécifique en la matière, ce qui montre que le problème n'est pas si marqué.

C/ Cartographie du bruit

Une directive européenne de juin 2002 transposée en droit français en 2004, fait obligation aux agglomérations de plus de 250 000 habitants d'effectuer des cartes stratégiques du bruit avant le 30 juin 2007 et des plans de prévention du bruit avant le 18 juillet 2008.

Il s'agit de mesurer le bruit dans l'environnement résultant de l'activité humaine (trafic routier, ferroviaire, aérien, activités industrielles) à l'exclusion des bruits domestiques (voisinage).

Les communes de la C.C.B.S. sont comprises dans le territoire de l'agglomération parisienne et doivent mener cette étude. Les statuts de la CCBS permettant de prendre en charge cette cartographie, il semble pertinent de confier

cette étude à l'intercommunalité qui la fera réaliser par un bureau d'études spécialisé, tout en recherchant toutes les subventions qu'il est possible d'obtenir pour ce faire.

D/ Modification du Schéma Directeur de la Boucle de Montesson (SDBM)

Le S.D.B.M. a été approuvé le 27/02/92, sur un territoire comprenant outre les villes de la CCBS, la ville du Pecq. Il a été rendu compatible avec le S.D.R.I.F. par une délibération du 5/04/96 et approuvé le 27/01/98 ; Désormais (délibération du 27/06/2007 de la CCBS), il est modifié pour permettre notamment à la commune de Carrières d'approuver son P.L.U. afin que cette ville puisse réhabiliter le quartier des Alouettes et aménager le secteur des vignes blanches.

Il faut aussi réorganiser le quartier du Printemps pour créer un secteur mixte habitat-parc urbain. Il convient enfin de tenir compte de la réduction du périmètre du S.D.B.M. du fait du retrait de la Commune du Pecq.

Le SIEP a été dissous, et ses compétences sont assurées par la C.C.B.S.

Les Vignes Blanches

Il convient de tenir compte :

1. Des difficultés sociales et urbaines du quartier des Alouettes et en particulier la cité du Petit BOIS.

Ce quartier doit faire l'objet de renouvellement urbain comprenant :

- La cité du Petit Bois
- La cité de Transit
- La résidence du Soleil Levant
- La résidence du Clos des Cents Arpents
- Des équipements publics

L'objectif porte sur :

- La réhabilitation des immeubles de la cité de transit
- Une opération de démolition reconstruction de la résidence France Habitation

2. Mais aussi des terrains destinés à la ZAC A 14.

Le programme de construction de la 1^{ère} tranche de la ZAC A14 n'a pas été entièrement consommé ; il y a donc lieu de reporter 49 500 m² de Shon non utilisés sur la 2^{ème} tranche de la ZAC . Ces surfaces pourront être réalisées sans échangeur.

Sur le secteur du Printemps, situé au nord des emprises de la Marine sur Carrières en limite de Houilles, le S.D.B.M. prévoit la réalisation dès la phase sans échangeur :

- ⇒ D'un parc urbain d'environ 4 ha en limite de Houilles
- ⇒ D'un secteur résidentiel en limite des espaces agricoles.

Par ailleurs, une coulée verte est également prévue pour relier le parc à la plaine agricole.

La modification doit tenir compte de cet état des lieux ; elle envisage la réalisation du parc en un seul tenant ; sa localisation, sera définie au mieux dans le cadre de la définition du projet global.

Le parc aura une vocation récréative et de loisirs et comprendra un hectare environ à vocation d'activités sportives. Il sera accessible à tous (notamment dans le cadre d'un terrain de grand jeu), soit en liaison directe avec le tissu urbain, soit par la création de la coulée verte.

A l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis des communes, des personnes publiques et du Préfet, sera prêt à être approuvé par délibération du conseil communautaire de la C.C.B.S.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h16